

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 2 avril 2012, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Yvon Tremblay, maire
Monsieur Jean-Pierre Chouinard au siège numéro 1
Monsieur Gilles Murray; conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Madame Julie Bérubé; conseillère au siège numéro 6

Était absente :

Madame Johanne Paquet; conseillère au siège numéro 2

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Yvon Tremblay, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20h00.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1204-01

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants à l'item varia,

- a) Politique familiale et municipalité amie des aînés;
- b) Ruralement vôtre;
- c) Cueillette des objets volumineux;
- d) Reddition des comptes MTQ;
- e) Rapport financier 2012 et diverses redditions des comptes;
- f) Abris temporaires.

et en laissant le poste varia ouvert.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 5 mars 2012.

1204-02

Sur proposition de madame Julie Bérubé, le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2012 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes

1204-03

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 49 496.22 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de mars 2012 est de : 64 881.92 \$.

5. Voirie

Aucun point en particulier n'est à signaler pour le mois de mars 2012 et la directrice générale fait un bref survol des heures payées aux employés occasionnels affectés au déneigement de la municipalité.

6. Adoption du règlement 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane

1204-04

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le règlement 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage numéro 233 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Ghislain Lamarre lors de la séance régulière du conseil tenue le 5 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2012-233-01 modifiant le règlement de zonage numéro 233 et ce règlement ordonne et statue ce qui suit :

*****Voir livre des règlements : Règlement 2012-233-01******

7. Adoption du règlement 2012-240-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 240 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane

1204-05

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le règlement 2012-240-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 240 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Gilles Murray lors de la séance régulière du conseil tenue le 5 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par madame Julie Bérubé, appuyé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2012-240-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 240 afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et ce règlement ordonne et statue ce qui suit :

****Voir livre des règlements : Règlement 2012-240-01*****

8. Adoption du projet de règlement 2012-235-01 modifiant le règlement de construction numéro 235

1204-06

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le règlement 2012-235-01 modifiant le règlement de construction numéro 235;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par monsieur Clarence Lévesque lors de la séance régulière du conseil tenue le 5 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par madame Julie Bérubé, appuyé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2012-235-01 modifiant le règlement de construction numéro 235 et ce règlement ordonne et statue ce qui suit :

****Voir livre des règlements : Règlement 2012-235-01*****

9. Adoption du règlement 2012-237-01 modifiant le règlement numéro 237 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats

1204-07

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter le règlement 2012-237-01 modifiant le règlement numéro 237 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par madame Julie Bérubé lors de la séance régulière du conseil tenue le 5 mars 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est donc proposé par monsieur Clarence Lévesque, appuyé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2012-237-01 modifiant le règlement numéro 237 concernant l'inspection des bâtiments ainsi que l'émission des différents permis et certificats et ce règlement ordonne et statue ce qui suit :

****Voir livre des règlements : Règlement 2012-237-01*****

10. Renouvellement de l'adhésion 2012-2013 à l'URLS

1204-08

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'autoriser le paiement de 75.00 \$ pour l'adhésion 2012-2013 de l'URLS.

11. Rapport financier 2011

Monsieur Yvon Tremblay, maire, dépose le rapport financier et les états financiers pour l'année 2011 ce, tel qu'exigé à l'article 176.1 et 176.2 C.M.

Monsieur le maire mentionne que la municipalité termine son année financière 2011 avec un surplus libre de 323 445.00 \$.

La directrice générale est autorisée à déposer le rapport financier 2011 au MAMROT pour et au nom de la Municipalité de Saint-Léandre.

12. Projet communautaire : Northland Power. Fonds de visibilité : Projet 2012.

1204-09

Northland Power est prêt à verser avec l'accord du conseil municipal de Saint-Léandre un montant de 18 815.00 \$ concernant le fonds de visibilité pour les six (6) projets suivants :

Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre, montant accordé de 4 000.00 \$;

Le Comité des Loisirs Les P'tits Léandre, montant accordé de 4015.00 \$;

La Fabrique de Saint-Léandre, montant accordé de 3 000.00 \$;

Le Comité Serres et Jardins Communautaires – Embellissement, un montant accordé de 2 800.00 \$;

CDL de Saint-Léandre (Corporation de Développement) : Projet récréo-touristique, montant accordé de 2 000.00 \$;

CDL de Saint-Léandre (Corporation de Développement) : secrétaire communautaire, montant accordé de 3 000.00 \$.

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'approuver les six (6) projets déposés.

Par conséquent, chaque projet devra respecter les règlements municipaux et gouvernementaux en vigueur.

13. Avis de motion et adoption du projet de règlement 2012-246-01 modifiant le règlement 246 relatif au directeur général et au secrétaire-trésorier de la municipalité

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Pierre Chouinard - concernant l'adoption du projet de règlement 2012-246-01 modifiant le règlement 246 relatif au directeur général et au secrétaire-trésorier de la municipalité.

14. Formation à Matane le 3 mai 2012 : Documents d'appels d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle.

1204-10

CONSIDÉRANT QU'une formation est donnée à Matane le 3 mai 2012 concernant les documents d'appels d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle par l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE cette formation aiderait grandement la directrice générale dans l'exercice de ses fonctions, cette dernière n'ayant pas eu à rédiger de tels documents depuis son arrivée en poste;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à assister à cette formation et, de payer les coûts inhérents.

15. Affiche promotionnelle relative à la vente de terrains dans le nouveau développement résidentiel

1204-11

Considérant que la promotion est un outil essentiel à la vente d'un produit quel qu'en soit le domaine;

Considérant qu'un seul terrain a été vendu depuis l'implantation du nouveau développement résidentiel;

Une soumission a été demandée à Signalisation de l'Est (2011) pour la confection d'un panneau publicitaire qui pourrait être installé près de la bâtisse des loisirs ou dans l'emprise de la rue de l'Église, lequel ferait la promotion de la vente de terrains;

Deux (2) prix ont été fournis par l'entreprise soit 295.00 \$ plus taxes pour un panneau en aluminium et 398.00 \$ plus taxes pour un panneau en composite ¼. Les frais de montage sont en sus.

Il est donc proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu d'accepter la soumission de Signalisation de l'Est (2011) pour une affiche en aluminium au montant de 295.00 \$ plus taxes, plus les frais de montage.

Le conseil autorise donc la directrice générale à demander une permission au Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre pour l'implantation du panneau dans le cas où il serait décidé que ledit panneau serait installé à cet endroit.

16. Publicité relative à la vente de terrains dans le nouveau développement résidentiel

1204-12

Considérant qu'il serait intéressant que les gens de l'extérieur de la région de Matane soient au courant de l'existence du nouveau développement;

Considérant qu'une soumission a été demandée au journal L'Avantage a été demandée et qu'il y aurait possibilité de publier une annonce dans la région s'étendant de Les Boules à Rivière-Madeleine en passant par la Vallée de la Matapédia;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'accepter la soumission pour la publication du concours « Possibilité de gagner 3000\$ - nouveau développement résidentiel » dans le journal L'Avantage Extra couvrant le territoire ci-haut mentionné et ce, pour un montant de 531.75 \$ taxes en sus.

17. Demande de Signalisation de l'Est (2011)

1204-13

CONSIDÉRANT la demande de Signalisation de l'Est (2011) pour l'installation d'un panneau dans l'emprise de la municipalité à l'intersection de la route Centrale et du Rang 6 Est;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte aucun problème à la municipalité et que le conseil considère que cela faciliterait la vie à une entreprise locale ;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu de donner la permission à Signalisation de l'Est (2011) pour l'installation de son panneau et ce, selon les engagements mentionnés dans sa demande.

Il est entendu que la municipalité se dégage de toute responsabilité relativement à tout sinistre, événement ou dommage pouvant être causés suite à l'implantation dudit panneau.

18. Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre

1204-14

Le comité de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Léandre fait les demandes suivantes :

- Demande à la municipalité une autorisation pour obtenir les permis d'alcool intérieur et extérieur auprès de la Régie des Alcools pour toutes les activités prévues au cours de l'année 2012;
- Demande une aide financière pour la Fête au Village et le Gala Folklorique édition 2012;
- Demande la permission d'organiser une parade sur le territoire de la municipalité prévue pour le 22 juillet 2012 sur une distance d'environ 1 kilomètre. Départ du 2946 de la rue Principale se terminant à l'Église de Saint-Léandre;

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu :

- D'autoriser l'obtention des permis d'alcool nécessaires aux activités prévues pour 2012 auprès de la Régie des Alcools du Québec. Toutefois, les activités devront respecter les règlements municipaux;
- De verser un montant de cent dollars (100.00 \$) pour la Fête au Village pour le Gala Folklorique;
- D'autoriser la parade prévue pour le 22 juillet 2012.

Toutefois, les membres organisateurs devront prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des lieux et sur toute la longueur du trajet.

La municipalité se dégage de toute responsabilité, quelles qu'elles soient pour toutes les activités mentionnées et prévues pour l'année 2012.

19. Demande d'appui de la Fraternité des Paramédics de Matane

1204-15

Considérant qu'une problématique existe dans le secteur de Matane relativement au niveau du manque de ressources ambulancières et au niveau des horaires de faction, ce qui a une incidence sur les délais d'attente d'un véhicule ambulancier lors d'un appel;

Considérant les inquiétudes des membres de la Fraternité des Paramédics de Matane face à cette situation qui a des répercussions sur la population de Matane et sur la sécurité des membres paramédics dû à l'épuisement;

Considérant que la fraternité demande l'appui de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Léandre appuie La Fraternité des Paramédics de Matane dans leurs démarches afin de régler les délais d'attente dans le secteur de Matane relativement aux services ambulanciers.

20. Frais de formation de madame Francine Bernier, adjointe

1204-16

Considérant que madame Francine Bernier avait été autorisée à suivre une formation pour le logiciel Word au Cégep de Matane (résolution 1201-11);

Considérant que la soumission du Cégep de Matane a déjà été acceptée ainsi que la demande de subvention auprès d'Emploi-Québec;

Considérant que sur la facture reçue du Cégep de Matane, un montant de 30.95 \$ taxes en sus a été ajouté pour un livre fourni durant la formation;

Considérant que le représentant d'Emploi-Québec accepterait d'ajouter ces frais à la demande de subvention;

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'autoriser le paiement additionnel de 30.95 \$ taxes en sus au Cégep de Matane, lequel sera remboursé à 50 % par la subvention d'Emploi-Québec.

21. Services rendus à la municipalité de Sainte-Paule

1204-17

Considérant qu'une offre a été faite à la municipalité de Sainte-Paule pour un échange de service suite à l'aide au déneigement qui est survenu cet hiver par la municipalité, lequel service aurait été échangé pour de l'épandage d'abat-poussière;

Considérant que la municipalité de Sainte-Paule n'utilise plus son épandeur à abrasifs depuis plusieurs années pour de l'abat-poussière en été; cela étant très corrosif et endommage l'équipement;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à transmettre une facture à la municipalité de Sainte-Paule de la façon suivante soit, 2.5 heures à 125.00\$/l'heure taxes en sus pour les services rendus.

22. Varia

a) Politique familiale et municipalité amie des aînés

1204-18

Considérant que le conseil a autorisé le dépôt d'un projet pour une politique familiale municipale ainsi d'un autre pour une municipalité amie des aînés (résolution 1202-15);

Considérant qu'une résolution doit accompagner les formulaires de demande de soutien auprès du Ministère de la Famille et des Aînés;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu de demander au Ministère de la Famille et des Aînés un soutien technique et financier relatif au programme de Soutien aux Politiques Familiales

Municipales et au programme de Soutien à la Démarche Municipalité Amie des Aînés 2012-2013.

b) Événement « Ruralement Vôtre »

1204-19

Considérant que l'Événement « Ruralement Vôtre » se tiendra au se tiendra au Cégep de Matane le 21 avril prochain;

Considérant que les conseillers Jean-Pierre Chouinard, Julie Bérubé, Clarence Lévesque et Ghislain Lamarre ont manifesté le désir d'assister à cette rencontre et, que le coût d'inscription est de 25.00 \$;

Il est proposé par madame Julie Bérubé et unanimement résolu d'autoriser lesdits conseillers à y assister et sur présentation de la preuve de paiement de leur inscription, celle-ci leur sera remboursée par la municipalité.

c) Cueillette des objets volumineux

1204-20

Voici les résultats des demandes de soumission formulées relativement à la cueillette annuelle des objets volumineux :

GROUPE BOUFFARD : 1 295.00 \$ taxes en sus et la cueillette pourrait être effectuée à partir du 13 juin 2012.

EXPLOITATION JAFFA INC. : 1 040.00 \$ taxes en sus et la cueillette pourrait être effectuée les 16 ou 30 mai 2012;

ou

124.00 \$/l'heure incluant deux (2) employés, le camion et les dépenses rattachées à la collecte.

Il est donc proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'accepter la soumission d'Exploitation Jaffa Inc., laquelle est forfaitaire à 1 040.00 \$ taxes en sus et, la date de la cueillette choisie est le 30 mai 2012;

d) Reddition des comptes MTQ

1204-21

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre doit déposer au Ministère des Transports une reddition de comptes pour l'année 2011 concernant le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Considérant qu'un rapport doit être complété par un vérificateur externe;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'engager la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton afin de préparer les documents requis concernant le dépôt de la reddition des comptes 2011.

e) Rapport financier 2012 et diverses redditions des comptes

1204-22

Il est proposé par monsieur Gilles Murray et unanimement résolu que le rapport financier 2012 et toute les redditions de comptes soient faits et approuvés par la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

1204-23

f) Abris temporaires

Considérant que la période permise est du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante;

Considérant qu'il est interdit d'utiliser ces abris et constructions temporaires comme remises ou entrepôts durant toute l'année;

Considérant que ces abris et construction temporaire provoque des plaintes;

Considérant que ces abris ne sont pas très esthétiques visuellement dans la municipalité;

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à demander à l'inspecteur municipal qu'une tournée de la municipalité soit effectuée le 16 avril 2012 pour vérifier si des abris temporaires sont toujours montées et, de faire parvenir aux contribuables concernés une lettre d'avertissement afin de leur donner un délai de cinq (5) jours.

Le délai terminé, une mise en demeure leur sera immédiatement transmise sans autre avis ni délai et s'en suivra les sanctions prescrites au Règlement de zonage 233;

g) Compte rendu – ventes pour taxes

La directrice générale fait un compte rendu du dossier de vente pour taxes impayées 2010. En effet trois (3) matricules avaient été expédiés à la MRC de Matane et

- un matricule a été payé par le contribuable à la toute dernière minute; paiement accepté par la MRC sans frais;
- un matricule a été redonné à la municipalité sans frais par la MRC sans aucune procédure car étant donné la complexité du dossier, le montant des taxes à récupérer était beaucoup moins élevé que les frais qui auraient été engendrés par la poursuite des procédures;
- un matricule est officiellement en vente pour taxes.

23. Période de questions

24. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Gilles Murray propose la levée de l'assemblée. Il est 21h15.

Yvon Tremblay,
Maire

Josée Simard,
Dir. gén. / sec.-très.